

LE JOUR, 1945
05 juin 1945

REMARQUES SUR LE DROIT

Pendant qu'à San-Francisco et à Washington, on s'occupe de nous, Londres à son tour se saisit du dossier. Paris s'émeut et presse Moscou de considérer le cas. Nous sommes loin cependant de ces métropoles où s'agitent les problèmes qui nous touchent. Parallèlement aux grands principes de justice et de morale qui font apparemment et qui terminent les guerres, les développements de la diplomatie internationale découvrent ainsi le réseau serré des intérêts en jeu.

Toute la terre est en mouvement pour consacrer l'indépendance de deux petites nations, pour mettre hors de discussion cette indépendance. Qu'il est donc difficile, en droit public, de faire reconnaître un droit !

Le droit privé a admis et légalisé toutes sortes de brèches aux contrats les plus sacrés ; suivant le cas il a supprimé la clause or, il a annulé les dettes, il a aboli la propriété individuelle. Mais, quand il s'agit d'Etats, tout change. La force, alors, reprend ses droits et l'usage du canon devient un moyen de contrainte légitime, alors que la contrainte par corps a disparu du droit privé.

En droit public, une obligation quelle qu'elle soit et si discutable soit-elle doit « adhérer à nos os » tandis qu'en droit privé tous les juristes et toute la jurisprudence s'élèvent et s'insurgent contre « les voies d'exécution » qui ne respectent pas la dignité humaine.

Il reste on le voit, dans le monde, autant de paradoxes que de discordances ; il reste cette étrange conception de la justice qui veut qu'on ne vous rende votre liberté que si vous vous engagez à l'aliéner.

Ces singularités constituent un des phénomènes les plus déconcertants de ce temps.

Pour en revenir à nous, tout indépendants et souverains que nous sommes, et malgré que nous soyons en parfaite santé, nous voilà sur la table d'opération ; mais, nous avons, Dieu merci, assez de vitalité pour faire entendre notre voix.

Si nous ne le faisons pas, nous risquerions de devenir dans le proche avenir, le sujet de quelque toile célèbre, dans le goût de cette « Leçon d'Anatomie » de Rembrandt, où les savants se penchent avec curiosité sur un corps qui ne vit plus.